



2014
BUDGET PRIMITIF
RAPPORT DE PRÉSENTATION

Préambule

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 14 novembre 2013, la ville a élaboré son budget primitif, pérenne, responsable, et répondant à une nécessaire maîtrise des dépenses. **Ainsi les charges de fonctionnement n'évoluent pas en 2014**, malgré les obligations réglementaires et la mise en œuvre de la protection sociale pour les salariés.

En raison des emprunts toxiques contractés en 2005 pour le FIXMS et en 2006 pour le swap €/CHF et du poids de l'endettement passé, la ville doit toujours sécuriser sa situation financière. Elle continuera à baisser son endettement comme par les années passées, alors que la dette a atteint son plus bas niveau depuis 10 ans.

Tout en assainissant ses finances, la ville poursuivra en 2014 les chantiers engagés pour répondre aux attentes des Lavalloises et des Lavallois.

Les projets financés rendront la ville plus solidaire, plus attractive, plus chaleureuse. Les quartiers, la qualité urbaine, l'attractivité du centre ville sont au cœur de ce budget qui a également vocation à construire le Laval de demain autour des projets structurants que sont l'aménagement du quartier de la Gare, la reconversion du quartier Ferrié et le transfert du conservatoire de l'ancienne caserne Corbineau dans l'ancien hôpital Saint-Julien.

I) 2014 : UN BUDGET MAÎTRISÉ ET RESPONSABLE

A) LES PRINCIPES D'ELABORATION DU BUDGET 2014

Le budget primitif a été réalisé avec une attention particulière quant à la maîtrise des charges, avec une considération particulière aux dépenses de solidarité (CCAS et subventions aux associations).

> L'équilibre du CCAS

Le niveau de la subvention d'équilibre du CCAS s'impose à la ville. C'est pourquoi la saine gestion de ce budget, qui contribue fortement à la solidarité entre Lavallois, est essentielle.

Les efforts réalisés, notamment dans l'optimisation des financements, permettent de conserver cette subvention au même niveau que l'année précédente, soit 2 300 000€.

> Les subventions aux associations

Le soutien de la ville se traduit dans les subventions aux associations, mais également dans la mise à disposition de personnel, ainsi que dans l'aide matérielle apportée par les services de la ville.

En plus du maintien pour de nombreuses associations de la subvention municipale au même niveau qu'en 2013, le budget 2014 prévoit une aide plus importante pour les associations qui interviennent dans le champs de la solidarité ; ainsi le Secours Catholique, le Secours Populaire, la Banque Alimentaire et les Restaurants du Cœur percevront cette année 12 000 € chacun, ce qui représente un effort supplémentaire de + 8 500 €.

> La masse salariale

Les dépenses effectuées au chapitre 12 retracent l'importance du service public municipal dans la vie quotidienne des Lavalloises et Lavallois.

De nombreux services sont en effet rendus en régie : crèches, centres de loisirs, portage de repas, entretien de l'espace public, des voiries et des marchés, cuisine centrale, etc.

Ce choix historique de gestion en régie permet de maîtriser la tarification (ainsi pour l'eau et l'assainissement), d'y introduire une part sociale, et de contrôler le périmètre du service (horaires, qualité ...)

> Les charges de fonctionnement n'augmentent pas

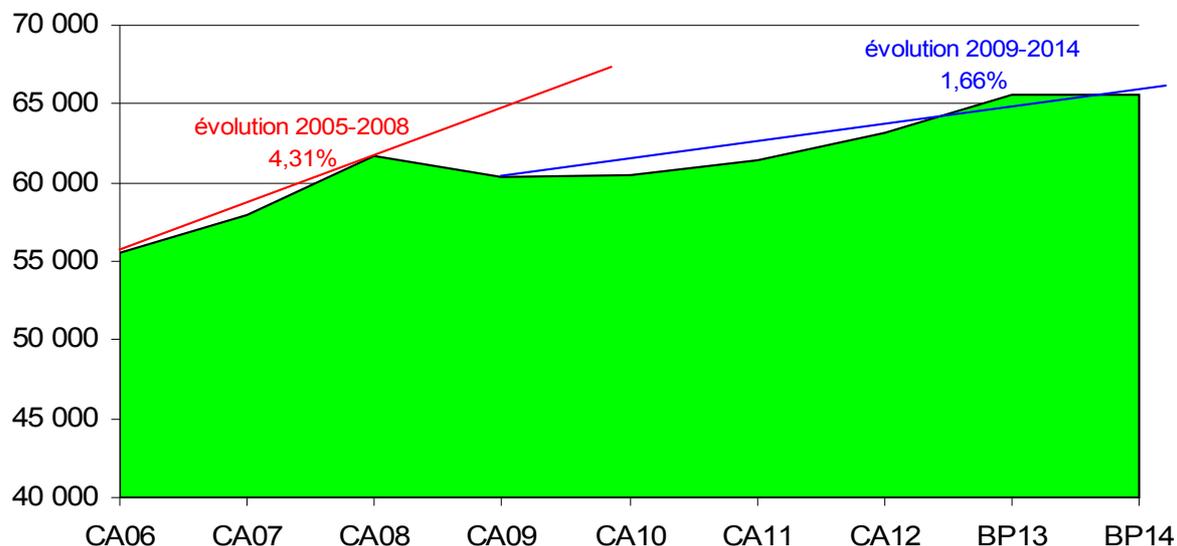
La ville a en effet reconduit en 2014 les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement pour obtenir un taux de croissance nul.

Ainsi les gains sont entièrement affectés à l'amélioration de l'autofinancement. Cela suppose de compenser les hausses inévitables (énergies, normalisation) par des sources complémentaires d'économies. A ce titre, l'étude d'optimisation des achats est destinée à identifier celles ci et proposer un plan de d'action dès 2014.

B) 0% D'AUGMENTATION POUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement sont maîtrisées et n'enregistrent aucune progression entre 2013 et 2014.

De 2009 à 2014, le taux de croissance annuel moyen des charges aura ainsi été stabilisé à 1,66%/an (contre 4,31 % réalisés de 2005 à 2008).



Évolution des charges de fonctionnement

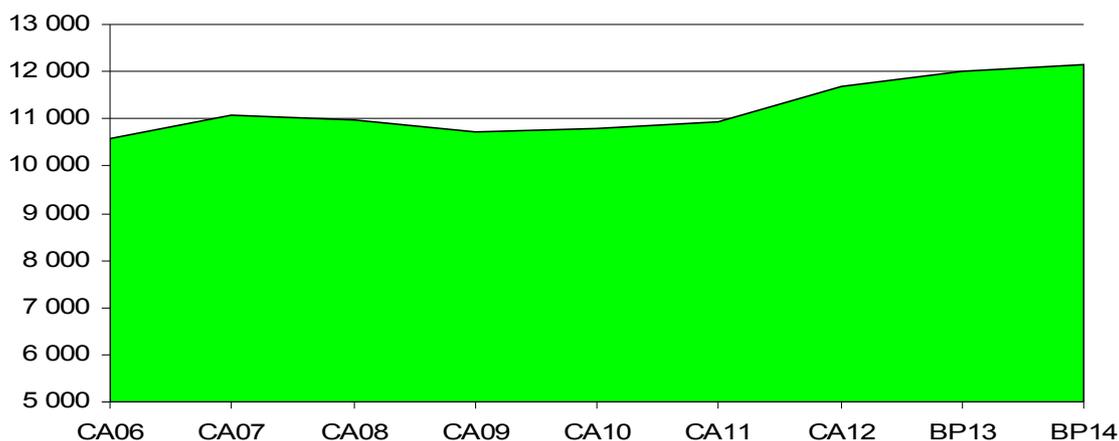
> Les charges à caractère général sont contenues

Hors travaux en régie, les charges à caractère général s'élèvent à 12,15 millions €, soit une progression limitée à +1,3% qui s'explique essentiellement :

- par les énergies en raison de la hausse des tarifs,
- au redéploiement sur le chapitre 11 de dépenses auparavant supportée par le chapitre 65 et liées aux parcours éducatifs (la charge étant stable globalement sur le budget)
- les taxes foncières résultant des acquisitions réalisées rue du Val de Mayenne et de la résidence l'Épine,
- l'entretien des bâtiments et en particulier le contrôle de la qualité de l'air, dont l'obligation s'impose à toutes les collectivités dès 2014.

Les autres dépenses sont en légère baisse par rapport à 2013.

en milliers d'euro	bp2013	bp2014	EVOL°
CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 000	12 156	1,3%
ENERGIES	3 368	3 413	1,4%
PARCOURS EDUCATIF	70	124	77,1%
TAXES FONCIERES	105	175	66,7%
ENTRETIEN DES BATIMENTS	398	423	6,2%
AUTRES	8 060	8 022	-0,5%

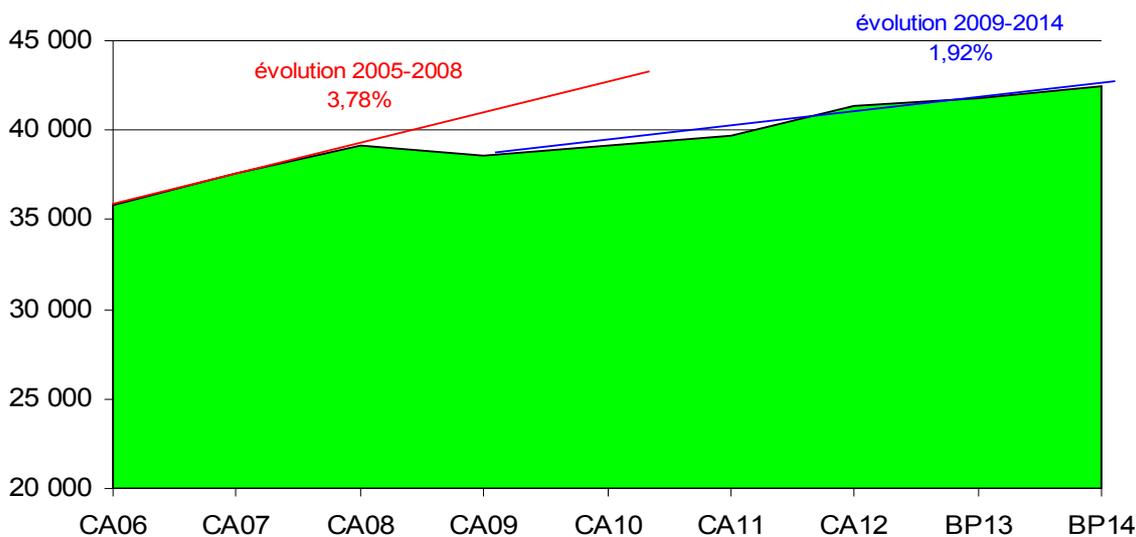


Évolution des charges à caractère général

> Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 42,4 millions €. Elles évoluent uniquement sous l'effet :

- de la revalorisation des catégories C pour 400 000 €
- de la hausse des cotisations CNRACL pour 300 000 €
- du GVT pour 230 000 €
- de la prestation sociale complémentaire (145 000 €) mise en place pour les agents.



Évolution des dépenses de personnel

En moyenne annuelle, les dépenses de personnel n'auront évolué que de 1,91 % entre 2009 et 2014 (3,78 % entre 2005 et 2008). En France, la moyenne annuelle de croissance de ces charges pour les communes s'établissait à 2,22 % en 2012.

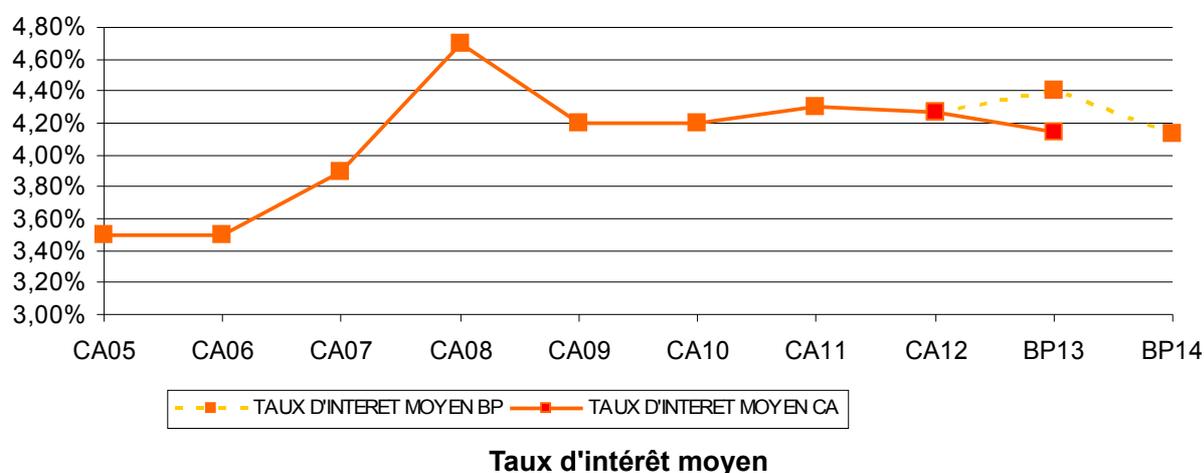
> Les charges de gestion courante diminuent

Elles baissent de 1% en raison du redéploiement liées aux activités pédagogiques sur le nouveau rythme scolaire et d'une baisse de la subvention d'équilibre au théâtre.

en milliers d'euro	bp2013	bp2014	EVOL°
AUTRES CHARGES DE GESTION (65)	7 113	7 038	-1%
SUBVENTION CCAS	2 300	2 300	0%
SUBVENTION THEATRE	603	575	-5%
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2 292	2 292	0%
SUBVENTIONS MISE A DISPOSITION PERSONNEL	252	252	0%
SUBVENTIONS ACTIVITES PEDAGOGIQUES	50	0	-100%
SUBVENTIONS CUCS	57	55	-3%
INDEMNITES ELUS	449	449	0%
CONTRIBUTION ECOLES PRIVEES	1 054	1 050	0%
ORGANISMES DE REGROUPEMENT	7	5	-29%
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	50	60	20%

> Les charges financières

Les charges financières devraient diminuer en 2014 notamment en raison de la diminution de l'encours de dette de la ville et de la baisse du taux d'intérêt moyen.



Depuis 2009, la ville a en effet consacré la moitié des produits fiscaux supplémentaires à son désendettement, faisant ainsi baisser sa charge annuelle de la dette.

	2008	2009	2010	2011	2012	Cumul
Produit fiscal	20 825	27 084	27 700	28 684	29 529	133 822
dont Pdt fiscal à taux constant 2008	20 921	21 494	21 983	22 764	23 435	110 595
dont Effet taux annuel	-96	5 590	5 717	5 920	6 095	23 227
Encours dette	101 362	99 762	94 100	92 900	88 400	-12 962

On peut ainsi chiffrer l'effet taux cumulé entre 2009 et 2012 à environ 23 millions €. Or au 31/12/2012, l'encours de dette a été réduit de 13 millions €, auxquels il convient d'ajouter 2 millions € supplémentaires de désendettement à fin 2013.

Cependant et en dépit des efforts réalisés, la ville doit assumer le risque lié aux emprunts toxiques contractés en 2005 et 2006. Ce risque sera provisionné au même niveau que les années antérieures dans l'attente du résultats des contentieux qu'elle a engagé avec les deux banques concernées.

> Les dépenses exceptionnelles

Elles se composent en 2014 essentiellement de la subvention parking au titre de l'annuité de la dette.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2013	bp2014	EVOL°
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	1 169	818	-30,0%
SUBVENTION PARKING	646	639	n.s.
REGULARISATIONS TVA	355	0	n.s.
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	40	40	0,0%
AUTRES	128	139	8,6%

Le Budget primitif comportait une dépense exceptionnelle en lien avec le contentieux de TVA Surgel Maine, qui a été soldé en 2013 par un reversement de l'agglomération.

C) LES RECETTES

> Les produits de fonctionnement progressent légèrement

Les produits de fonctionnement augmentent de 1%, du fait de la revalorisation à 0,9% des valeurs locatives et d'une amélioration des produits de gestion.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2013	bp2014	EVOL°
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	72 114	72 676	1%
PRODUIT DES SERVICES (70)	6 860	6 919	1%
IMPOTS ET TAXES (73)	45 116	46 093	2%
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	18 987	18 633	-2%
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	653	517	-21%
ATTENUATION DE CHARGES (013)	184	184	0%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	314	330	5%

> Pas de hausse des taux d'imposition

Avec une actualisation des bases de 0,9%, d'une part, et l'évolution physique de la matière fiscale d'autre part, le produit des contributions directes hors rôles complémentaires est évalué à 30,9 millions d'euros, en hausse de 2%, principalement dus aux constructions nouvelles dans notre ville.

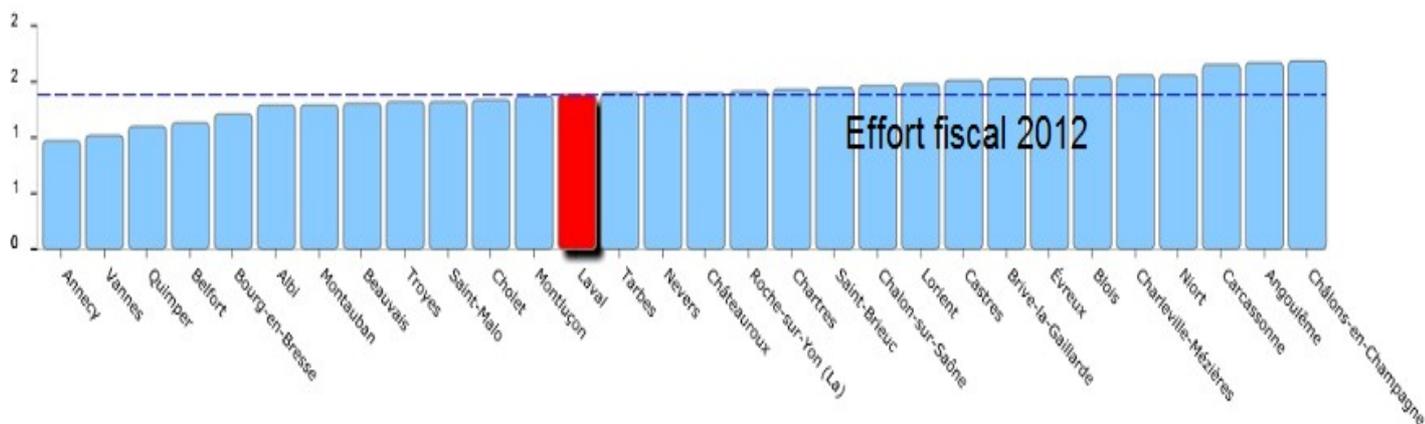
Les taux restent inchangés.

	2013	2014
Taux TH	22,18%	22,18%
Taux FB	28,79%	28,79%
Taux FNB	39,96%	39,96%

Ces taux s'appliquent à des valeurs locatives moyennes plus faibles à Laval que pour les communes de taille comparable, comme le montre le tableau ci dessous.

	Bases nettes TH 2011	Bases nettes FB 2011
Laval (K€)	56 942 865	55 383 818
Laval €/popDGF	1 054	1 025
Communes avec popDgf 50-60.000 en 2011 €/popDgf	1 172	1 181
Communes avec popDgf 50-75.000 en 2011 €/popDgf	1 276	1 303
Communes avec popDgf 50-100.000 en 2011 €/popDgf	1 284	1 360
Strate 50-75.000 €/popDgf	1 276	1 303
France entière (36683com.) €/popDgf	1 150	1 111

L'effort fiscal s'établit ainsi en 2012 à 1.39 pour la ville de Laval. La moyenne du panel de 30 communes auxquelles la ville s'est comparée en 2012 (villes entre 40 000 et 60 000 habitants) est de 1.36 soit quasi identique (cf. graphique ci dessous) .



> Fiscalité : la ville maintient un niveau plus élevé d'abattements

Laval combine des bases plus faibles que la moyenne et des abattements très importants :

- -15 % pour l'abattement facultatif général à la base
- -15 % pour le 1er enfant,
- -15 % pour le 2ème,
- -15 % pour le 3ème.

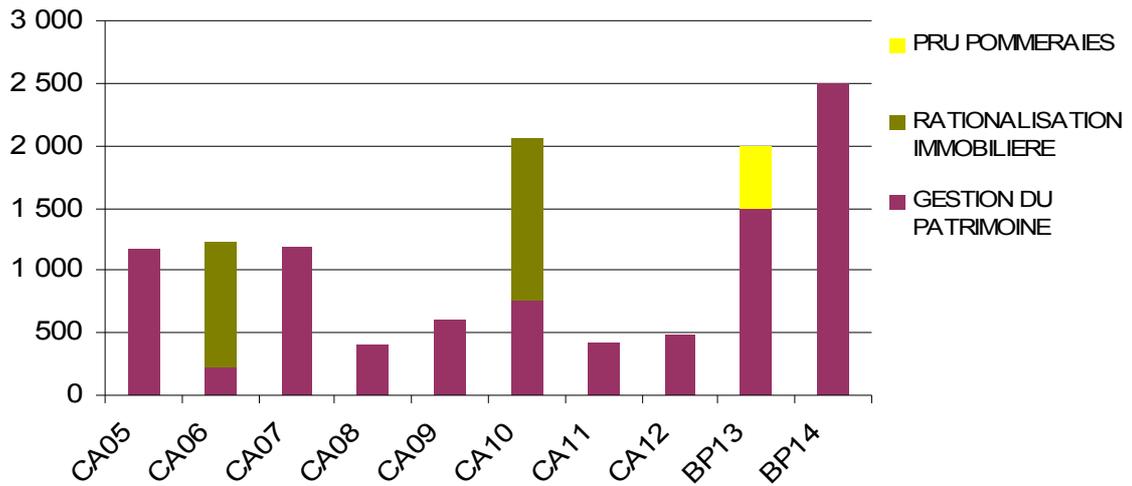
Ils ont été maintenus quand d'autres communes ont choisi de les supprimer à la faveur de la réforme de la TP, créant ainsi un effet base sans distinction de situations.

Ainsi la cotisation (TH + FB + TEOM) payée par un couple avec un enfant en résidence principale à Laval est une des plus faibles du Grand Ouest

	2012
Rennes	1 147 €
Saumur	1 192 €
Laval	1 235 €
Angers	1 249 €
Quimper	1 289 €
Nantes	1 289 €
Cesson-Sévigné	1 295 €
Caen	1 317 €
Saint-Nazaire	1 330 €
Carquefou	1 331 €
Saint-Brieuc	1 350 €
La Roche-sur-Yon	1 366 €
Cholet	1 373 €

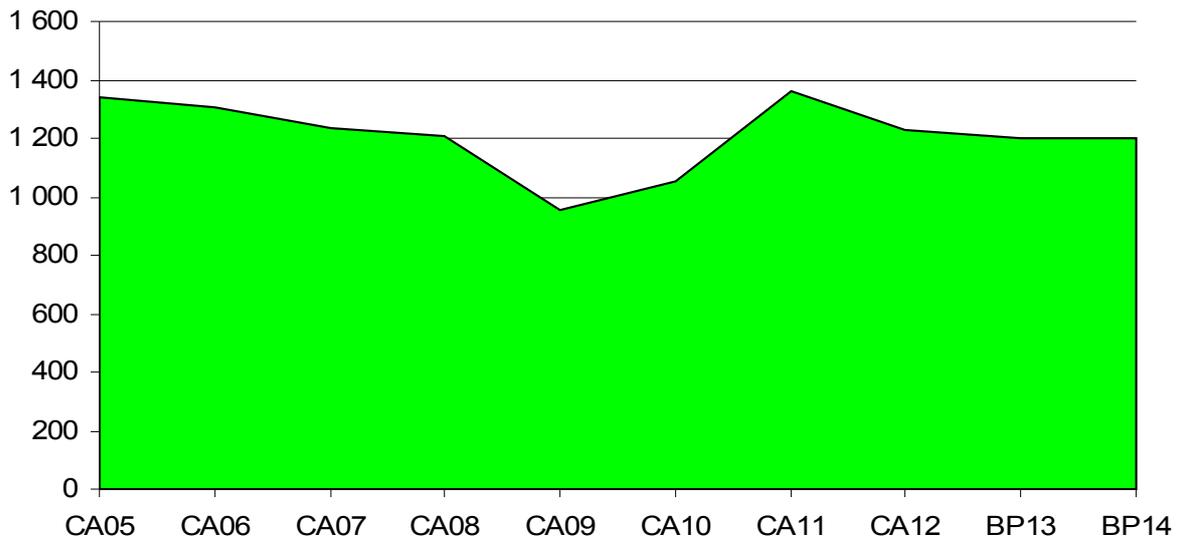
> La ville rationalise son patrimoine et fait une hypothèse basse sur les droits de mutation

La gestion dynamique du patrimoine produit ses effets. Ainsi les cessions en 2014 de baux emphytéotiques entre la ville et ses bailleurs explique le niveau élevé des cessions programmées au budget primitif.



Évolution des cessions

Les droits de mutation sont estimés, en hypothèse prudentielle, au même niveau qu'en 2013.



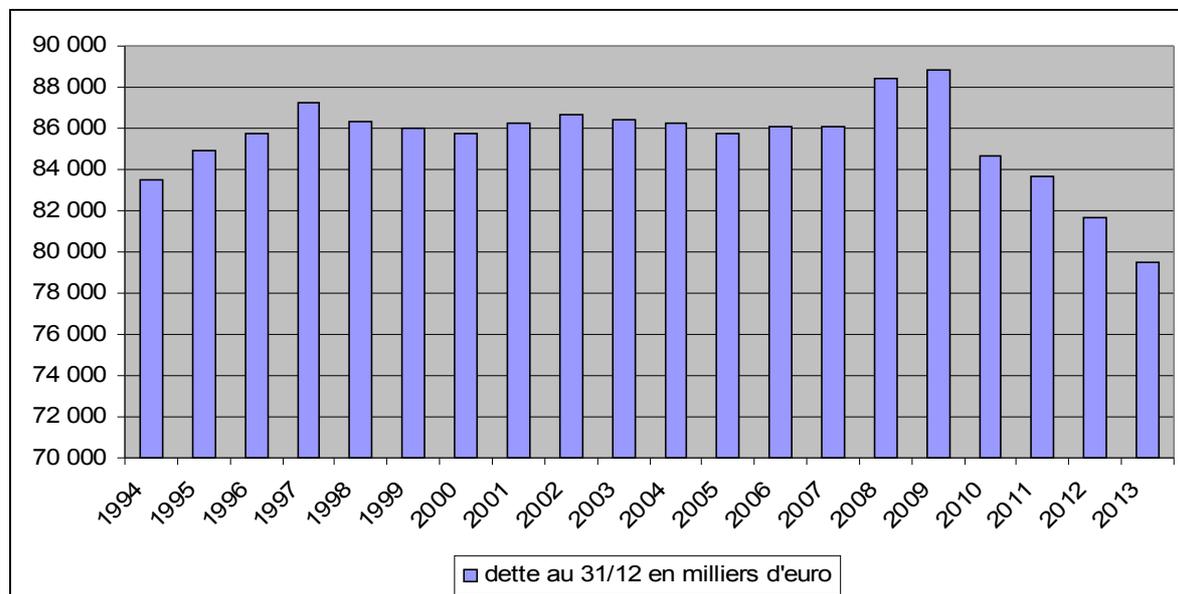
Évolution des droits de mutation

D) LA SÉCURISATION ET LA REDUCTION DE LA DETTE

> La dette du budget principal

L'encours de dette du budget principal sera de 79,4 M€ au 1er janvier 2014. Il doit encore diminuer fin 2014.

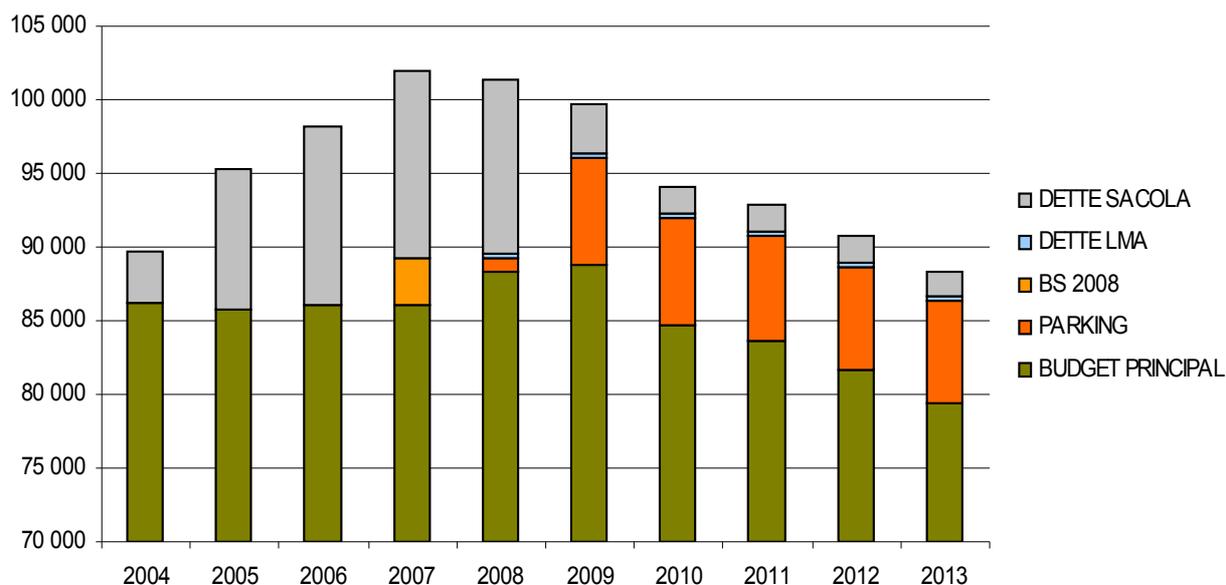
Il n'aura jamais été aussi bas depuis 1994.



Encours de dette du budget principal

> La dette consolidée

Au 31/12/2013, la ville aura baissé de 14 millions d'euros son encours consolidé, après avoir en 2009, et conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, intégré la dette "externalisée" dans la SACOLA et LMA.



Évolution de la dette consolidée

> Structure de la dette

En 2013, il n'y a pas eu d'opportunité de sécuriser les emprunts toxiques contractés en 2005 et 2006, pour lesquels la ville a assigné les banques devant les tribunaux. Cependant, des discussions sont actuellement en cours avec les banques pour sécuriser d'autres prêts.

Ainsi la dette comportera au 01/01/2014 55% d'emprunts à taux fixes et 22,3 % de taux variables non risqués.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux fixe	37,5%	46,5%	64,8%	74,0%	59,1%	59,1%	51,4%	55,0%
Taux indexés capés	0,0%	2,8%	2,9%	2,7%	2,7%	2,8%	6,3%	6,8%
Taux indexés	31,6%	41,2%	22,9%	23,3%	25,7%	25,6%	19,8%	15,5%
Taux structurés	30,9%	9,4%	9,4%	0,0%	12,5%	12,5%	22,5%	22,7%

Structure de dette au 1er janvier

Les 22,7% de produits structurés correspondent au prêt FIXMS contracté en 2005 et au Swap €/CHF datant de 2006. Le contrat du Swap €/CHF prévoyait en 2006 une première période où le taux était fixé à 4% jusque 2010 et l'exposition à la parité euro franc suisse était repoussée à compter de 2011. Ce prêt est donc classé en taux fixe de 2006 à 2010 puis en taux structuré à compter de 2011. De même, en 2009 le FIXMS a fait l'objet d'une sécurisation pour une période de trois ans conduisant à la classer en taux fixe de 2010 à 2012.

L'équivalent marge sur euribor des différents produits structurés va de 2,8% à 3,9% pour des produits assimilés à des taux indexés. A noter que les marges bancaires pratiquées en 2013 sont de l'ordre de 2%.

	marge sur euribor	Encours (M€)
Inflation + cste	3,9%	7,2
Swap Overtec (€/CHF)	22,3%	10,3
FIXCMS	5,9%	7,8
Inflation et euribor	2,8%	2
Swap 4,45% si Eur < 6%	3,2%	1,8

Enfin la ville pratiquera en 2014 comme les années précédentes la dette vertueuse : elle n'empruntera que pour financer les investissements nouveaux, et autofinancera le renouvellement et l'entretien.

en milliers d'euro	2008	2009	2010	2011
PRODUIT DE FONCTIONNEMENT	62 561	68 494	68 417	69 963
- CHARGES DE FONCTIONNEMENT	57 238	56 907	56 954	57 972
= EPARGNE DE GESTION	5 322	11 587	11 463	11 991
- ANNUITE DE DETTE	9 285	9 114	9 466	9 937
= EPARGNE NETTE	-3 962	2 473	1 997	2 054
- GROS ENTRETIEN	1 296	1 214	1 158	1 068
- RENOUELEMENT MATERIEL	589	597	799	934
= EPARGNE NETTE APRES ENTRETIEN	-5 847	663	40	52

E) LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS EN 2014

Stabilité des dépenses et progression mécanique des recettes permettent de dégager une épargne de gestion en hausse de 500 000 €. Cette épargne supplémentaire, ainsi que de meilleures ressources propres d'investissement financent les dépenses d'investissement, en progression de 900 000 €.

Du fait de l'amélioration des épargnes, le délai minimum de désendettement devient inférieur à 12 ans.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2013	bp2014
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (a)	72 114	72 676
PRODUIT DES SERVICES (70)	6 860	6 919
IMPOTS ET TAXES (73)	45 116	46 093
IMPOTS DIRECTS	30 250	30 860
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	7 118	7 118
DOTATION SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	4 398	4 478
DROITS DE MUTATION	1 200	1 200
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	18 987	18 633
CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT	15 510	14 540
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	653	517
ATTENUATION DE CHARGES (013)	184	184
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	314	330
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (b)	65 802	65 802
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)*	12 000	12 156
CHARGES DE PERSONNEL (012)	41 800	42 440
ATTENUATION DE PRODUIT (014)	1	1
AUTRES CHARGES DE GESTION (65)	7 113	7 038
SUBVENTION CCAS	2 300	2 300
SUBVENTION THEATRE	603	575
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2 292	2 292
CONTRIBUTION ECOLES PRIVEES	1 050	1 050
CHARGES FINANCIERES NETTES (66 - 76)	3 719	3 349
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	1 169	818
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	40	40
TRAVAUX EN REGIE (MAIN D'OEUVRE) (c)	250	175
AUTOFINANCEMENT BRUT (d = a + c - b)	6 562	7 049
- REMBOURSEMENT CAPITAL	6 743	6 890
EPARGNE NETTE (e)	-181	159
PROVISION PRODUITS STRUCTURES (f)	1 420	1 420
RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT (g)	3 200	3 700
FCTVA	1 000	1 000
TAXE AMENAGEMENT	200	200
CESSIONS	2 000	2 500
CAPACITE AUTOFINANCEMENT (h = e - f + g)	1 599	2 439

* Hors matériaux travaux en régie

	bp2013	bp2014
CAPACITE AUTOFINANCEMENT (h)	1 599	2 439
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 913	12 764
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	2 605	3 464
INVESTISSEMENTS NETS (i)	8 308	9 300
RESULTAT ANTERIEUR NET (j)	0	0
EMPRUNT D'EQUILIBRE (k = i - h - j)	6 709	6 861
EVOLUTION ENCOURS DE DETTE	-34	-29
ENCOURS 31/12/N **	83 960	83 931
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	12,8	11,9

** Hors acquisition de St Julien (2,2M€) financée par un prêt relais

II) LES BUDGETS ANNEXES : LE PRIX DE L'EAU N'AUGMENTE PAS

A) Budget de l'eau

Le prix de l'eau n'augmente pas.

	bp 2013	bp 2014
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (a)	5 570	5 522
PRODUIT DES SERVICES (70)	5 445	5 411
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (74)	25	1
ATTENUATION DE CHARGES (013)	100	110
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (b)	4 771	4 677
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	2 896	2 869
CHARGES DE PERSONNEL (012)	960	960
ATTENUATION DE PRODUIT (014)	800	750
AUTRES CHARGES DE GESTION (65)	16	16
CHARGES FINANCIERES NETTES (66 - 76)	2	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	97	82
AUTOFINANCEMENT BRUT (c = a - b)	799	845
- REMBOURSEMENT CAPITAL	81	0
CAPACITE AUTOFINANCEMENT (d)	718	845
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 413	1 234
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	195	106
INVESTISSEMENTS NETS (e)	2 218	1 128
RESULTAT ANTERIEUR NET (f)	0	0
EMPRUNT D'EQUILIBRE (g = e - d - f)	1 500	283
EVOLUTION ENCOURS DE DETTE	1 419	283

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1,2 millions d'euros et comprennent principalement :

- le programme de remplacement des branchements de plomb, 300 000 € ;
- les études sur l'évolution de l'usine des eaux (200 000€);
- le gros entretien du réseau et de l'usine des eaux, 476 000 €.

B) Budget de l'assainissement

	bp 2013	bp 2014
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (a)	4 808	4 742
PRODUIT DES SERVICES (70)	4 783	4 739
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (74)	25	3
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (b)	3 548	3 540
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	1 744	1 780
CHARGES DE PERSONNEL (012)	940	980
ATTENUATION DE PRODUIT (014)	495	450
AUTRES CHARGES DE GESTION (65)	11	21
CHARGES FINANCIERES NETTES (66 - 76)	268	243
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	90	66
AUTOFINANCEMENT BRUT (c = a - b)	1 260	1 202
- REMBOURSEMENT CAPITAL	312	244
CAPACITE AUTOFINANCEMENT (d)	948	958
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 467	964
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0	6
INVESTISSEMENTS NETS (e)	1 467	958
RESULTAT ANTERIEUR NET (f)	0	0
EMPRUNT D'EQUILIBRE (g = e - d - f)	519	0
EVOLUTION ENCOURS DE DETTE	207	-244

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 964 000 € et comprennent principalement :

- le gros entretien du réseau, 600 000 €,
- le gros entretien de la station d'épuration, 132 000 €.

C) Le budget annexe parking

Ce budget porte les endettements parking de la Ville de Laval, dont elle reste propriétaire. L'équilibre de ce budget nécessite le versement d'une subvention du budget principal permettant de couvrir les intérêts et les dotations nets aux amortissements, soit un montant de 639 000€.

	bp2013	bp2014
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (a)	653	646
PRODUIT DES SERVICES (70)	0	0
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (74)	646	639
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	7	7
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (b)	338	330
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	0	0
CHARGES FINANCIERES NETTES (66 - 76)	338	330
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	0	0
AUTOFINANCEMENT BRUT (c = a - b)	315	316
- REMBOURSEMENT CAPITAL	226	238
CAPACITE AUTOFINANCEMENT (d)	89	78
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	89	78
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0	0
INVESTISSEMENTS NETS (e)	89	78
RESULTAT ANTERIEUR NET (f)	0	0
EMPRUNT D'EQUILIBRE	0	0
EVOLUTION ENCOURS DE DETTE	-226	-238
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS	315	316

III) MOBILISÉS POUR LA SOLIDARITÉ ENTRE LES LAVALLOIS ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA VILLE

A) RENFORCER LES SOLIDARITÉS ENTRE LES LAVALLOIS ET AMÉLIORER LEUR CADRE DE VIE

1) Une action durable pour la solidarité : une ville ouverte à tous

> **La mobilisation du centre communal d'action sociale**, dont le budget s'élève à 11 millions d'euros, permet de conduire une action forte pour préserver la cohésion sociale et accompagner les plus fragiles : lutte contre l'exclusion, micro-crédit, retour vers l'emploi, maintien à domicile des personnes âgées, SSIAD, EHPAD.

En 2014, les usagers du CCAS seront accueillis dans des locaux rénovés sur le site du quartier Ferrié.

> **En faveur des personnes âgées**, sera réalisée en 2014 la mise en place d'un accueil de jour autonome pour les personnes âgées atteintes de déficience cognitive. Cet espace sera aussi un lieu d'échanges et de soutien pour les aidants. Ce projet sera conduit en partenariat avec les services de l'État et du conseil général.

La politique tarifaire solidaire pratiquée pour le maintien à domicile sera prolongée, avec un tarif de base le plus faible possible.

Un nouvel établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ouvrira en 2016, au quartier Ferrié. L'équipe de maîtrise d'œuvre a été sélectionnée. Le projet architectural permettra d'accueillir les usagers et leur familles dans des conditions optimales. Le coût de cette opération est de 11 millions d'euros HT, sous maîtrise d'ouvrage de Méduane Habitat. Les travaux commenceront en 2014.

> **Une ville pour tous**

Concernant l'accessibilité et pour continuer les travaux réalisés depuis plusieurs années, 150 000 € seront inscrits pour aménager les espaces publics afin qu'ils soient adaptés aux personnes souffrant d'un handicap.

Ces travaux permettent en outre à tous de bénéficier de cheminements plus larges, plus aisés, rendant ainsi la vie plus facile pour les jeunes parents, les personnes âgées, l'ensemble des piétons.

> **Une ville sûre**

En 2014 un CLSPD verra le jour sur la ville de Laval.

Ce comité, regroupant tous les organismes concernés par l'insécurité (autorités de l'Etat, de la justice, collectivités territoriales, associations), aura pour mission de mettre en place une stratégie de prévention de la délinquance.

Il permet ainsi de prévenir les actes de délinquance, faciliter l'élucidation des délits, participer à la réduction du sentiment d'insécurité en facilitant la coordination des acteurs, de la prévention à la répression.

De plus, la convention entre la police municipale et la police nationale, permettant de coordonner les actions, de les rendre plus efficaces et d'améliorer l'échange d'information, sera renouvelée pour trois ans.

Enfin, une expérimentation sur la vidéoprotection sera menée dans un lieu choisi de la ville, en plus de son déploiement dans le réseau des TUL. Amélioration de l'éclairage des arrêts de bus, renforcement des moyens humains de surveillance viendront également compléter ce dispositif porté par l'agglomération.

> **Des animations toute l'année**

En 2014, la ville maintient son engagement envers son centre-ville pour animer et proposer des activités ouvertes à tous, en partenariat avec les associations.

Ces manifestations festives, gratuites, ouvertes à tous, permettent aux Lavallois et à nos visiteurs de se divertir, se rassembler en toute convivialité et manifester sa solidarité ou son dynamisme : Lumières de Laval, repas des aînés, 14 juillet, grandes manifestations sportives, fête du jeu, Jeunesse 2 Karactère, Face des étoiles, virades, course des écluses...

A l'occasion du centenaire de la première guerre mondiale, un vaste programme d'animations sera décliné tout au long de l'année, en partenariat avec les associations patriotiques.

> **Répondre aux attentes de la jeunesse, dans tous les quartiers**

La ville de Laval fait de la jeunesse un atout pour préparer l'avenir. Avec les partenaires associatifs et institutionnels, la ville sera mobilisée pour conforter sa politique jeunesse : séjours d'été, pôles ados, séjour linguistique, Pack été jeunes, médiation dans les quartiers, accompagnement vers l'emploi. En 2014, des actions seront notamment conduites pour renforcer les liens entre les pôles ados et les centres de formation des apprentis.

2) Poursuivre la rénovation des quartiers

> **Rénovation urbaine des Fourches** : aménagement des espaces publics et début des aménagements de la place saint-Jean.

> **Rénovation urbaine des Pommeraies** : rénovation du groupe scolaire et aménagement de la voie prolongeant la voie Hébert.

> **Rénovation des espaces publics à Sainte-Catherine**

> **Tertre** : l'architecte produira les plans de l'équipement public, dont la construction pourra débuter (salle municipale, micro-crèche, accueil périscolaire)

> **Centre-ville** : confortement des terrains sur Saint-Tugal et finalisation du projet de création de logements et d'un jardin, sous maîtrise d'ouvrage de Méduane Habitat

> **Saint-Nicolas** : destruction du bâtiment Grévin et aménagement d'un espace vert

Par ailleurs, la ville définira les programmes des prochaines rénovations urbaines dans d'autres quartiers, comme Saint-Nicolas ou Hilard et réalisera les projets issus des enveloppes de quartiers pour rendre les espaces publics attractifs.

> Dans tous les quartiers, **le plan voirie/trottoirs sera poursuivi pour améliorer le cadre de vie des habitants** selon les priorités : accès des équipements publics, intensité du trafic, état de la chaussée..

3) Consolider l'action engagée pour la propreté urbaine

La propreté des espaces publics est une priorité forte car une demande légitime des usagers. Assurer l'entretien de ces espaces est une mission essentielle que la ville réalise avec un service municipal mobilisé dans tous les quartiers.

Après l'effort financier réalisé en 2013 pour l'acquisition de matériel, la ville de Laval consolidera l'action entreprise pour améliorer la propreté urbaine. Une réflexion est engagée pour améliorer les méthodes de travail.

4) Soutenir le monde associatif

Les associations contribuent de manière décisive à créer du lien entre les Lavallois et à animer la ville.

En 2014, la ville de Laval continuera à les soutenir par ses subventions, son effort en terme d'aides matérielles et d'aménagements de locaux, et l'organisation de manifestations dédiées au bénévolat (java, forum).

> **La ville investira** pour agrandir, améliorer, rénover les locaux de l'USL, mais aussi du Rugby, des Francs Archers, ainsi que de Pascal Menard entre autres. L'acquisition de la salle de l'Étoile sera prévue.

> **Le soutien au monde associatif** s'élève en 2014 à 5 millions, dont 2,5 millions d'euros de subventions.

> **Un nouvel espace dédié au monde associatif** sera également ouvert : l'espace lavallois associatif et numérique. Situé au quartier Ferrié, cet espace proposera des salles mutualisables, des services aux associations et accueillera le service municipal du "partenariat associatif".

5) Réussir la réforme des rythmes scolaires pour l'épanouissement de tous les enfants

La ville de Laval a fait de la réussite éducative une priorité : rénovation des écoles, "plan qualité école", développement des activités culturelles et sportives.

En 2013, après une large concertation avec toutes les parties prenantes, la réforme des rythmes scolaires a été mise en œuvre, avec une journée plus courte pour un apprentissage plus efficace. Chaque enfant peut ainsi accéder à des activités péri-éducatives : sport, animations culturelles, sorties pédagogiques.

> **En 2014, la ville élaborera, avec ses partenaires, un projet éducatif territorial.** Les crédits du fonds d'amorçage de l'État seront utilisés pour des dépenses d'investissement dans les écoles et les centres de loisirs.

> **La ville réalisera également l'opération de rénovation complète de l'école des Pommerais** lancés à l'automne 2013. Les travaux seront achevés fin 2014.

> **Après le programme 2011-2013, le plan qualité écoles** se poursuivra avec des travaux de rénovation des sanitaires, des classes et des cours d'écoles. 160 000 € sont ainsi prévus pour l'enveloppe 2014.

Année après année, l'ensemble des écoles bénéficient ainsi de travaux qui améliorent les conditions d'apprentissage des enfants.

B) Agir pour l'attractivité et le développement de la ville

1) Valoriser et développer le centre-ville

> **Saint-Julien** : transfert du conservatoire de Corbineau vers St Julien

Après l'installation de services municipaux et la mise à disposition d'espaces pour les artistes en 2013, la ville de Laval continuera, en 2014, les études et actions pour faire de l'ancien hôpital Saint-Julien un conservatoire à la hauteur du nombre des élèves accueillis.

L'équipe d'architectes choisie travaillera à la rénovation des bâtiments, qui se déroulera en plusieurs phases.

> Restauration des bateaux lavoirs : remise à l'eau du Saint-Yves

En 2014 se déroulera la restauration du Saint-Yves . Il sera remis à l'eau, quai Paul Boudet. Ces bateaux lavoirs, objets patrimoniaux remarquables, seront visitables autour d'une scénographie renouvelée mettant en valeur l'histoire de la ville.

> Place de la Trémoille : déménagement de l'office du tourisme

La nouvelle esplanade va mettre en valeur le Château Neuf, élément majeur du patrimoine lavallois et contribuer ainsi à l'attractivité touristique, culturelle et commerciale du Vieux Laval.

La nouvelle place de la Trémoille deviendra un lieu majeur d'animation autour du patrimoine et de la culture : marché de Noël, Face des étoiles, festival des 3 éléphants, etc...

Dans le même sens, l'office du tourisme sera transféré dans l'ancien tribunal de commerce, sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération.

> L'attractivité commerciale du centre-ville

En 2014, la ville prolongera son action et les études engagées pour attirer de nouvelles enseignes, en cohérence avec le SCoT et la définition du plan local d'urbanisme. L'objectif est de concrétiser l'installation d'une enseigne nationale avant la fin de l'année et de débiter le projet commercial du Val de Mayenne.

2) Ferrié : l'émergence d'un nouveau quartier représentatif de la qualité de la vie à Laval

La réussite de la reconversion du quartier Ferrié est l'un des enjeux majeurs pour asseoir le territoire de Laval et son agglomération dans le Grand Ouest. Le projet de reconversion du site doit être une contribution importante au renouvellement urbain et s'insérer parfaitement dans le tissu environnant.

Le nouveau bâtiment de Pôle emploi, construit en 2013, sera ouvert au public début 2014, ainsi que l'hôtel communautaire dès janvier 2014. Les nouveaux locaux du CCAS seront prêts en cours d'année, d'autres bâtiments étant aménagés sous l'égide de LMA, de la Région ou d'autres aménageurs.

Les travaux de viabilisation, dont les dessertes de la cité de la réalité virtuelle et du futur EHPAD, seront engagés, tandis que les travaux de la Cité de la Réalité Virtuelle seront lancés. Enfin, les bâtiments 8 et 52 seront réhabilités pour accueillir les services de l'emploi et de la cohésion sociale de Laval Agglomération.

3) L'aménagement du quartier de la gare

Avec l'arrivée de la ligne à grande vitesse en 2017, le quartier de la Gare accueillera le Pôle d'Échange Multi modal et d'importants programmes de logements, d'activités et de commerces.

En 2014, les procédures relatives aux acquisitions foncières et à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté seront conduites. La démolition des anciens bâtiments SERNAM sera réalisée dans les premiers mois de 2014, tandis que le bâtiment voyageur connaîtra une première tranche de réhabilitation. Les travaux de la passerelle se poursuivront, sans signe visible puisqu'il faudra attendre les créneaux SNCF en 2015 pour permettre leur achèvement. Ce temps sera mis à profit pour construire la gare routière dont les études débiteront en 2014.

1 877 000 € sont inscrits au budget pour faire avancer, en 2014, ce projet majeur pour l'avenir du territoire.